

Mes remarques découlent d'une question que je posais au ministre des Finances (M. Macdonald) le 10 juin dernier. Je voulais savoir quand le gouvernement canadien songerait à suivre l'exemple du gouvernement de la Colombie-Britannique et à constituer une société de placement à laquelle il pourrait vendre ou céder les titres qu'il détient dans certaines entreprises de la Couronne au Canada. Je prétends que contrairement au gouvernement de la Colombie-Britannique qui a hérité des biens, qu'elle se propose de confier à cette société, d'un ancien gouvernement socialiste dans cette province, le gouvernement fédéral, a modestement tenté de former une société de ce genre qui vend ou acquiert des biens qu'elle a obtenus par vigérence dans le secteur privé.

Le premier ministre de la Colombie-Britannique a déclaré que la nouvelle société offrirait des actions au public. Des parts seraient d'abord offertes par l'entremise notamment des banques aux résidents de la Colombie-Britannique, et par la suite on en vendrait au reste du Canada. Il s'agirait non pas d'une société de la Couronne mais d'une société privée exerçant son activité dans le secteur privé. La participation du gouvernement serait inférieure à 50 p. 100, ce qui représente la participation actuelle du gouvernement dans la société de l'énergie de l'Alberta.

La première déclaration disait que les actionnaires éliraient la majorité des membres du conseil d'administration, et qu'aucun employé du gouvernement ne pourrait occuper un poste d'agent, de directeur ou d'employé de la société.

Pour défendre la position du gouvernement, le ministre a déclaré que le gouvernement avait créé il y a quelques années la Corporation de développement du Canada qui comprenait de nombreux organismes gouvernementaux, y compris Polysar, et de nombreuses filiales. Elle comprenait également, outre Polysar, Oil and Gas Limited, Conlab Holdings Limited, Venturetek International Limited et Texasgulf Inc.

Le ministre a ajouté qu'il y aurait d'autres émissions d'actions à l'intention du public. Nous, de ce côté-ci, aimerions bien savoir quand elles vont avoir lieu. Nous savons ce que le gouvernement a dit au moment de fonder la Corporation de développement du Canada, mais il détient toujours 65 p. 100 de la mise en fond. Sauf erreur—et le rapport annuel n'est pas d'une lecture facile—le gouvernement détient toujours toutes les actions ordinaires et les actions privilégiées de la catégorie A sont aux moins de 21 institutions et entreprises industrielles. Les actions privilégiées de la catégorie B sont les seules qui ont été offertes au public canadien et jusqu'à maintenant, seulement 17,000 Canadiens en ont acheté. Sur ce nombre, 88 p. 100 ou 15,000 actionnaires possèdent moins de cent actions.

● (1820)

L'important, c'est de voir à ce qu'une société comme celle-là devienne complètement autonome vis-à-vis du gouvernement. La CDC et le ministre ont échoué à cet égard également parce que le conseil d'administration ne comprend pas moins de trois sous-ministres du gouvernement actuel à Ottawa. Il importe que ces sociétés qui sont libres de toutes interventions, ingérence ou intrusion du gouvernement, prennent leur tâche au sérieux et deviennent indépendantes en nommant un conseil d'administration indépendant et en veillant à ce que la population canadienne détienne la majorité, sinon la totalité des actions, pour mériter leur appellation d'organismes indépendants du gouvernement. Le ministre n'a pas répondu à ces trois

L'ajournement

points précis. Il n'a pas parlé du capital, de sa propriété ni des antécédents des membres du conseil d'administration.

M. Bob Kaplan (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Voilà une intéressante question, monsieur l'Orateur, et l'expérience en cours en Colombie-Britannique est également intéressante.

Je suis certes en mesure de dire au nom du gouvernement que nous ne croyons pas que l'État doive être propriétaire d'entreprises uniquement pour le plaisir de la chose. Bien au contraire, le gouvernement actuel et le parti libéral croient fermement que l'entreprise privée et le libre marché constituent les agents les plus efficaces de production. En fait, c'est à l'entreprise privée que l'on doit, dans les pays qui professent la liberté d'entreprise et de marché, la plus grande prospérité que le monde ait jamais connue. Le Canada a, bien sûr, beaucoup bénéficié de cette conception de l'organisation économique. Il vient cependant un temps, il est cependant des secteurs où nous croyons que la propriété d'État s'impose. Les entreprises œuvrant dans certains secteurs constituent des instruments stratégiques de la politique gouvernementale, comme dans le cas de la Société Radio-Canada; on pourrait également évoquer les cas de certains organismes gouvernementaux ou de certaines compagnies de transport à cet égard. Il s'agit d'organismes qui appliquent et remplissent des politiques gouvernementales ou publiques. Ils n'existent pas uniquement pour servir de distributeurs efficaces de biens et de ressources.

Dans d'autres domaines, nous nous éloignons du principe du libre marché et de la libre entreprise parce que les entreprises ne sont pas rentables ou encore parce qu'il est dans l'intérêt public que nous continuions. Nous pouvons difficilement demander au public de se montrer désireux d'acquérir des actions d'entreprises qui sont, de par leur nature même, non rentables.

Dans d'autres cas—et je pense particulièrement à la société De Havilland Aircraft qui a ses établissements dans ma circonscription—le gouvernement fait des acquisitions qui sont supposées être temporaires. Nous espérons que l'industrie aérospatiale pourra être rationalisée et qu'à un moment donné, des investisseurs canadiens seront intéressés à devenir actionnaires de cette entreprise.

Et que fait la Corporation de développement du Canada dans tout cela? L'idée est excellente. C'est là une société dont nous sommes très fiers et je fais remarquer qu'elle compte un grand nombre d'actionnaires, soit 17,000. Ce n'est pas un petit nombre comme l'a laissé entendre le ministre. La création de la Corporation de développement du Canada visait à accumuler une bonne réserve de capitaux susceptible d'être utilisée pour compenser l'énorme influence des capitaux étrangers au Canada.

Comme le député l'a signalé, nous comptons bien, avec le temps, faire passer ces capitaux aux mains de petits épargnants, mais aussi longtemps que le gouvernement fédéral sera le principal actionnaire de la Corporation—et cela le député me l'accordera sûrement—il se doit d'être représenté au conseil d'administration, comme c'est le cas actuellement, représenté qu'il est par des sous-ministres. Il a exhorté le gouvernement à...

L'Orateur suppléant (M. Turner): A l'ordre. Je regrette d'interrompre le secrétaire parlementaire mais son temps de